

Article 59: Îlot déstructuré

Municipalité de Saint-Gilles



Carte 119 Îlot 33035-07-A

Bâtiment potentiel : 0 Bâtiment construit : 16

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de reconnaissance

Service :

Carte 119 Îlot 33035-07-B

Bâtiment potentiel : 8 Bâtiment construit : 1

Note : Lotissement possible

Caractérisation : Îlot de développement

Service :

MRC de Lotbinière
 Règlement numéro 211-2009
 Carte 119

Cette carte en annexe fait partie intégrante règlement numéro 211-2009, lequel ajoute ladite carte au règlement 172-2005, le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

9 septembre 2009

Authentifiée ce jour _____ 2009.

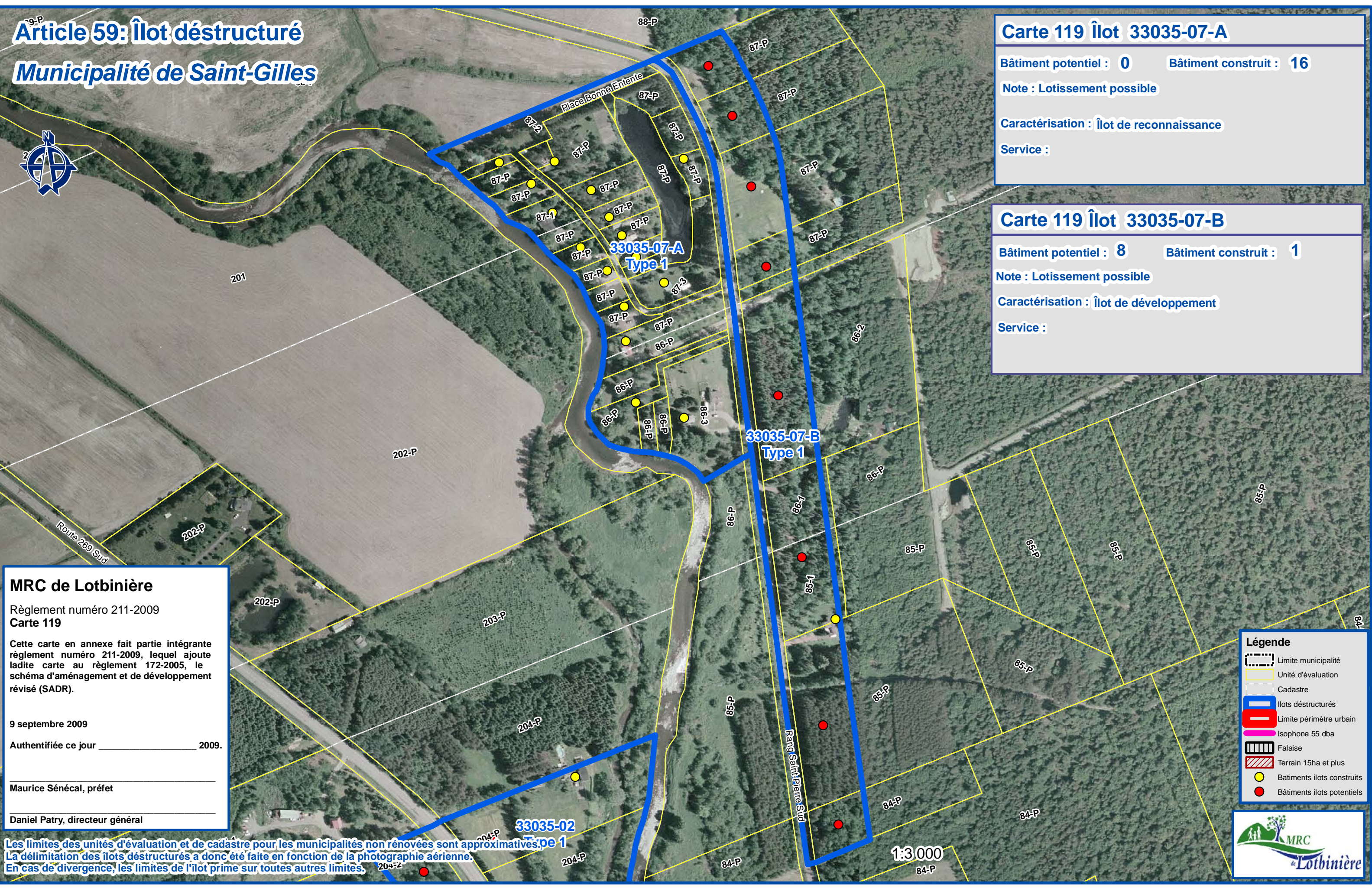
Maurice Sénécal, préfet

Daniel Patry, directeur général

Les limites des unités d'évaluation et de cadastre pour les municipalités non renouvelées sont approximatives.
 La délimitation des îlots déstructurés a donc été faite en fonction de la photographie aérienne.
 En cas de divergence, les limites de l'îlot prime sur toutes autres limites.

Légende

- Limite municipalité
- Unité d'évaluation
- Cadastre
- Îlots déstructurés
- Limite périmètre urbain
- Isophone 55 dba
- Falaise
- Terrain 15ha et plus
- Bâtiments îlots construits
- Bâtiments îlots potentiels



1:3 000